



**PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
LISTE DES PIECES A FOURNIR**

➤ ***Pour la prise en charge du traitement :***

- **FICHE DE RENSEIGNEMENT** (ANNEXE II de la présente note) complétée et signée pour les personnels nouveaux arrivants de métropole et des DOM/TOM : enseignants du 1^{er} degré, enseignants du second degré, COP, CPE et les personnels ATSS et ITRF ;
- Photocopie d'une **PIECE D'IDENTITE** (copie lisible en format PDF de la carte d'identité recto verso ou passeport) ;
- Formulaire de **DOMICILIATION BANCAIRE** (ANNEXE III de la présente note) complété et signé, accompagné d'un RIB à votre nom ;
- Photocopie de l'**ATTESTATION DE SECURITE SOCIALE** et **CARTE VITALE** portant mention de votre numéro d'INSEE ou NIR.

Si vous étiez en poste dans une autre académie avant votre affectation au Rectorat de Mayotte, vous fournirez les documents complémentaires suivants :

- **FICHE DE SYNTHESE RECENTE (EPP, AGAPE, RenoïRH)** à demander auprès de votre service gestionnaire (pour les personnels venant d'une autre académie) ;
- Photocopie du **DERNIER BULLETIN DE SALAIRE** en votre possession (si vous étiez précédemment en poste dans une autre académie ou autre administration publique) ;
- Photocopie de votre **DERNIER ARRETE DE PROMOTION D'ECHELON** ;
- Photocopie de votre **DERNIER ARRETE DE NOMINATION** dans votre grade (pour les personnels mutés) ;
- **CERTIFICAT DE CESSATION DE PAIEMENT**, si une copie vous a été remise par votre gestionnaire, à transmettre au service concerné :
 - Division des personnels enseignants du premier degré :
dep@ac-mayotte.fr l.dpe1d@ac-mayotte.fr
 - Division des personnels enseignants du second degré :
dpe@ac-mayotte.fr l.dpe2d976-paie@ac-mayotte.fr
 - Division des personnels administratifs : dpa@ac-mayotte.fr
 - Service de l'encadrement : encadrement@ac-mayotte.fr

➤ ***Pour la prise en charge du Supplément familial de traitement (annexe IV)***

Si vous avez des enfants à charge de moins de 21 ans dans le sens des prestations sociales, vous pouvez prétendre, sous certaines conditions et sous réserve de vérification de vos droits, d'un supplément familial de traitement. Vous pourrez accéder à la démarche COLIBRIS dédiée via le portail ARENA dès que vous disposerez d'une adresse électronique nominative professionnelle de l'académie de Mayotte.

Point d'attention :

Il est crucial de communiquer vos coordonnées (adresse et téléphone) à Mayotte avec comme pièces justificatives : factures, bail, attestation de résidence.